

ANNEXES

ANNEXE I - Répartition du quota de thon rouge en Méditerranée pour la France en 2017
(quotas en tonnes)

	Quota en mer méditerranée	Dont x tonnes mesurant entre 8 et 30 kg
Semeteurs titulaires d'une AEP « thon rouge » :	193,0	0
Palangriers « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	57,7	10,8
Canneurs, ligneurs « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	20,7	5,6
TOTAL OP DU SUD	271,4	16,4
Seneteurs titulaires d'une AEP « thon rouge » :		
JEAN MARIE CHRISTIAN VII	343	0,0
JEAN MARIE CHRISTIAN VI	343	0,0
JEAN MARIE CHRISTIAN IV	343	0,0
ANNE ANTOINE II	99	0,0
JANVIER GIORDANO	116	0,0
ST SOPHIE FRANCOIS II	160	0,0
ST SOPHIE FRANCOIS III	160	0,0
JANVIER LOUIS RAPHAEL	216	0,0
	44,15	7,9
Palangriers hauturiers titulaires d'une AEP « thon rouge »		
Palangriers « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	217,82	48,1
Canneurs, ligneurs « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	5,83	0,7
TOTAL SATHOAN	2 047,8	56,7
Seneteurs titulaires d'une AEP « thon rouge » :		
GERALD JEAN III	104	0,0
GERALD JEAN IV	104	0,0
CHRISDERIC II	195	0,0
CISBERLANDE 5	337	0,0
VILLE D'ARZEW II	100	0,0
VENT DU NORD II	206	0,0
	1046	0
TOTAL STM	1046	0

Palangriers « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	3,2	0,7
Canneurs, ligneurs « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	0	0,0
TOTAL CAOS	3,2	0,7
Palangriers « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	0,5	0
Canneurs, ligneurs « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	1,6	0,5
TOTAL CP	2,1	0,5
Palangriers « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	6,6	1,4
Canneurs, ligneurs « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	0,7	0,1
TOTAL PMPACA	7,3	1,5
Palangriers « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	4,9	1,0
Canneurs, ligneurs « petits métiers » titulaires d'une AEP « thon rouge »	3,5	0,7
TOTAL SPMLR	8,4	1,7
Senneurs titulaires d'une AEP « thon rouge » :		
ERIC-MARIN	99	0,0
immatriculé 924860		
GERARD LUC IV	202	0,0
immatriculé 900236		
et immatriculés dans un quartier maritime des Alpes maritimes	0,9	0,2
et immatriculés dans un quartier maritime des Bouches du Rhône	7,6	1,6
et immatriculés dans un quartier maritime de la Corse	4,1	0,7
et immatriculés dans un quartier maritime de l'Hérault	9,9	1,7
et immatriculés dans un quartier maritime du Var	0,2	0,0
et immatriculés dans un quartier maritime des Pyrénées orientales	0	0,0
et immatriculés dans un quartier maritime des Alpes maritimes	1,4	0,3
et immatriculés dans un quartier maritime des Bouches du Rhône	2,8	0,6
et immatriculés dans un quartier maritime de la Corse	1,2	0,5
et immatriculés dans un quartier maritime de l'Hérault	0	0
et immatriculés dans un quartier maritime du Var	0,7	0,1
et immatriculés dans un quartier maritime des Pyrénées orientales	1,6	0,3
TOTAL HORS OP	331,4	6,0
Navires pêchant au chalut au titre des prises accessoires telles que définies par la réglementation en vigueur	4,9	0
Navires pêchant du thon rouge en pêche accessoire de l'espadon au titre de leur activité à la palangre telles que définies par la réglementation en vigueur	3,5	0
TOTAL	3 726,0	83,5